

Conférence de Presse

9 décembre 2019

## LE SYCABEL EN ALERTE

**Très fort ralentissement des livraisons de câbles à fibre optique  
au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2019**



Relations Presse :

Catherine Barret-Bonnin - Tél : 06 10 85 87 32 - Courriel : [mcbaret.bonnin@gmail.com](mailto:mcbaret.bonnin@gmail.com)

## Intervenants

Eric Francey

Président du SYCABEL  
Directeur du « Transformation Program Office »  
du Groupe NEXANS

Jacques de Heere

Vice-Président du SYCABEL en charge des Télécoms  
PDG d'ACOME

Marie-Thérèse Blanot

Déléguée Générale du SYCABEL

*Sources : ARCEP, Direction Générale des Entreprises, ACOME, THDMag et Indicateur industriel du THD du SYCABEL*

## ***Vive inquiétude des industriels du SYCABEL face au ralentissement de leurs livraisons de câbles à fibre optique alors que le pari du Plan France Très Haut Débit est en passe d'être gagné***

### **Un projet structurant pour le pays**

C'est en 2008 que la France a choisi un modèle spécifique d'équipement en très haut débit fixe, associant déploiements privés et publics, encadré initialement par la loi de Modernisation de l'Economie. Avec le lancement en 2013 du Plan France Très Haut Débit, l'ambition du Gouvernement était de couvrir l'intégralité du territoire en Très Haut Débit d'ici 2022\* dont 80 % minimum en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), avec un objectif intermédiaire de bon Haut Débit en 2020. L'Etat a affecté une enveloppe de 3,3 milliards d'euros à cet objectif qui mobilise les acteurs privés et publics dans les territoires.

La définition d'objectifs au niveau national pour le déploiement du THD a mis l'accent sur l'existence d'une filière française forte, spécialisée dans les réseaux de télécommunications, dont la fibre optique.

### **Mobilisation sans faille de la filière industrielle « Fibre Optique »**

La bonne exécution du Plan France Très Haut Débit est un enjeu stratégique pour tous les acteurs de cette filière qui l'ont soutenu par des efforts continus ayant notamment permis la création de 20 000 nouveaux emplois.

Pour leur part, sur les six dernières années, les industriels du SYCABEL ont investi massivement dans de nouveaux équipements de production, construit plus de 55 000 m<sup>2</sup> de locaux industriels supplémentaires (6 usines), recruté ou reconverti plus de 735 personnes. Sur une période de 6 ans, de 2013 à 2018, leur investissement a atteint 210 M€, soit 18,5 % de leur CA cumulé. Résolument mobilisés pour le déploiement rapide de la Fibre Optique, ils ont réitéré et démontré, trimestre après trimestre, l'engagement pris de fournir des produits hautement performants et fiables, dans le respect des calendriers de production, afin que les opérateurs, les régions et les collectivités puissent offrir un service de qualité sur des réseaux pérennes.

Moteur reconnu de la tenue des objectifs, le SYCABEL a ainsi apporté une contribution notoire aux enjeux de la couverture du pays en THD.

Parallèlement, la Profession participe activement aux travaux des différentes instances concernées par le plan. Elle est partie-prenante au sein de la plateforme Objectif Fibre qui s'implique dans la définition de profils et de programmes de formation adaptés, ainsi qu'au référencement de centres de formation sur tout le territoire. Au 31 mars 2019, 39 centres de formation étaient référencés par Objectif Fibre et plusieurs dizaines de milliers d'installateurs ont déjà été formés.

Le SYCABEL s'associe par ailleurs aux travaux du comité d'experts en fibre optique de l'ARCEP et contribue à l'évolution corrélative des normes dans le cadre des groupes de travail constitués au sein de l'AFNOR.

\* Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, le nombre total de lignes fixes à équiper en THD (FttH + autres technologies - débit > 30 Mbit/s) à l'horizon de 2022 est évalué à 35 millions pour couvrir 100% du territoire.

## De bon augure pour l'échéance de 2022 : le déploiement du Très Haut Débit se poursuit à un rythme soutenu au 1<sup>er</sup> semestre de 2019

« Toutes zones comprises, le rythme de déploiement s'est fortement accru pour atteindre actuellement plus de 4 millions de locaux raccordables par an, ce qui augure bien de la tenue des objectifs FttH fixés pour l'échéance de 2022 ».

Les chiffres-clés à mi 2019 en attestent (source ARCEP) :

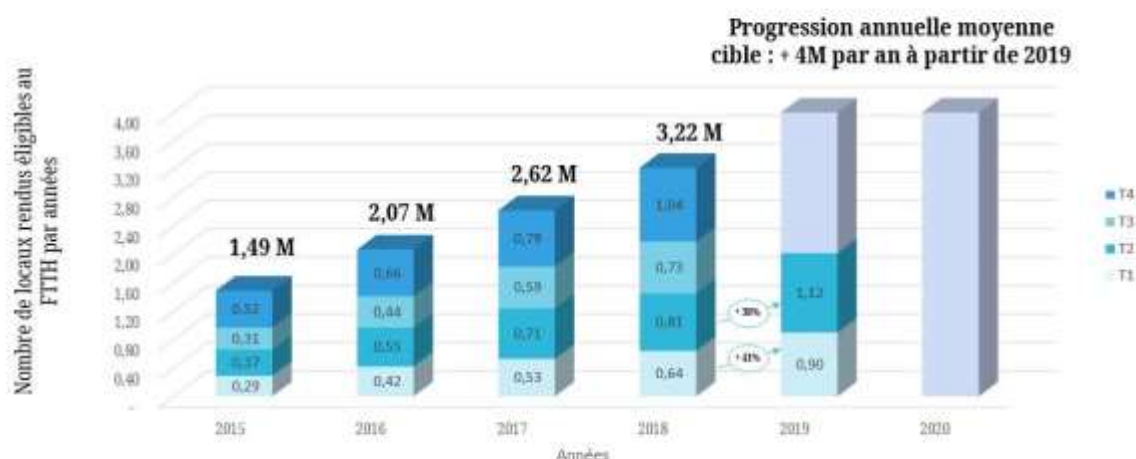
➤ Au 2<sup>ème</sup> trimestre :

- 30 millions d'abonnés à internet haut débit dont 20 % sont des abonnés FttH
- 50 % du territoire sont fibrés

➤ Au 1<sup>er</sup> semestre :

- 21,6 millions de locaux sont équipés en THD (58 % de l'objectif)
- 15,5 millions de locaux sont éligibles au FttH (52 % de l'objectif)
- 13 millions de de locaux sont raccordables (64,5 % de l'objectif) dans les zones très denses (ZTD) et les zones moins denses relevant d'opérateurs privés (ZMD-AMII)
- 2,5 millions de locaux sont raccordables (26 % de l'objectif) dans les zones moins denses relevant des collectivités territoriales (ZMD-RIP)
- Accélération du rythme de production annuel : 2 millions de lignes déployées

Nombre de locaux rendus éligibles au FTTH par trimestre sur les trois dernières années



Source : Arcep, T2 2019

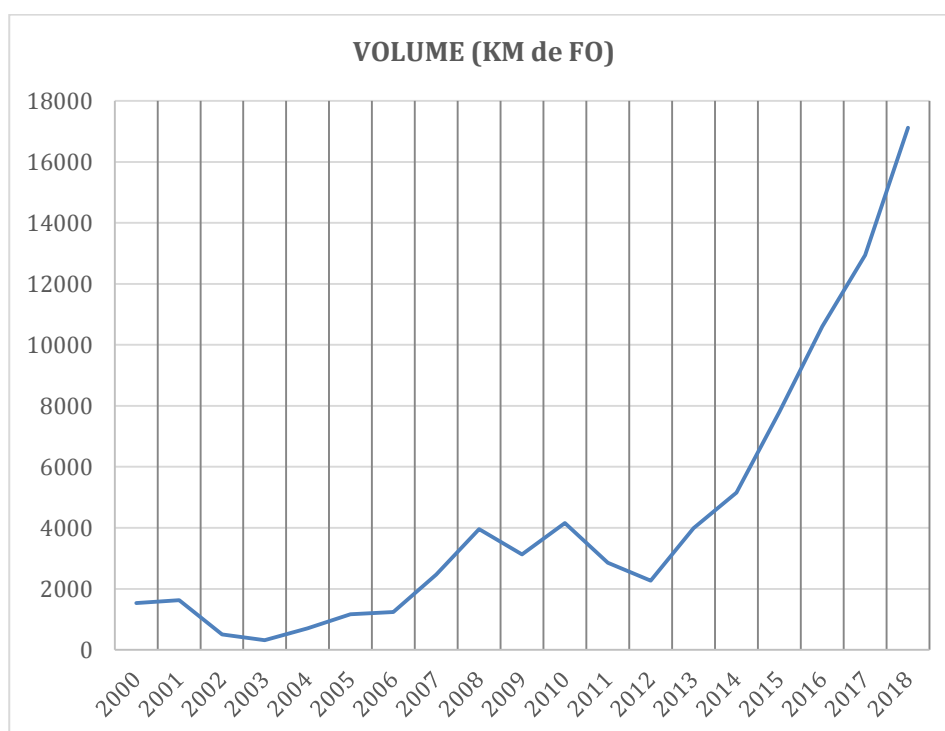
Le marché concurrentiel a permis aux intervenants de se différencier techniquement et opérationnellement, et aux consommateurs de bénéficier d'abonnements à internet à THD en fibre optique parmi les plus attractifs au monde.

Malgré la multiplicité des acteurs (collectivités territoriales, opérateurs d'envergure nationale, opérateurs aménageurs), les réseaux d'infrastructure sont homogènes grâce à une régulation encadrante.

Le choix de la fibre optique jusqu'au logement (FttH) est pertinent pour l'avenir car il garantit l'évolutivité des réseaux qui peuvent accueillir des débits de plus en plus élevés sans modification des infrastructures passives (fourreaux, câbles, connecteurs...). Il s'agit d'une véritable avancée technologique pour la France.

### Chute brutale de l'activité de la filière industrielle française au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2019 malgré une capacité de production disponible

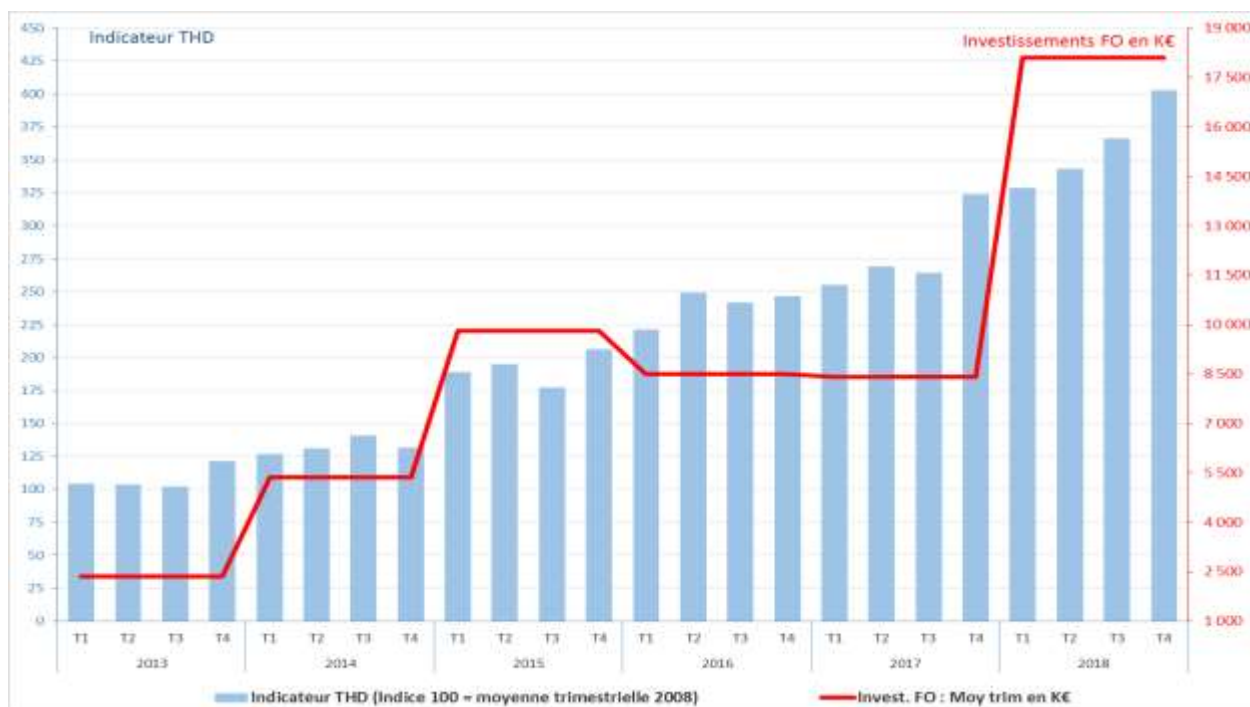
Répondant à l'appel du Gouvernement consécutif à la tension perçue sur le marché du câble à fibre optique en 2018, les membres du SYCABEL ont tenu leurs engagements, leur capacité de production étant maintenue à un niveau répondant pleinement aux besoins du Plan France Très Haut Débit.



**Production de câbles à fibre optique en milliers de km de 2000 à 2018**

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
MKm FO	4	5,2	7,8	10,6	12,9	17,12	57,62
M€	81	104	160	210	244	334	1 133

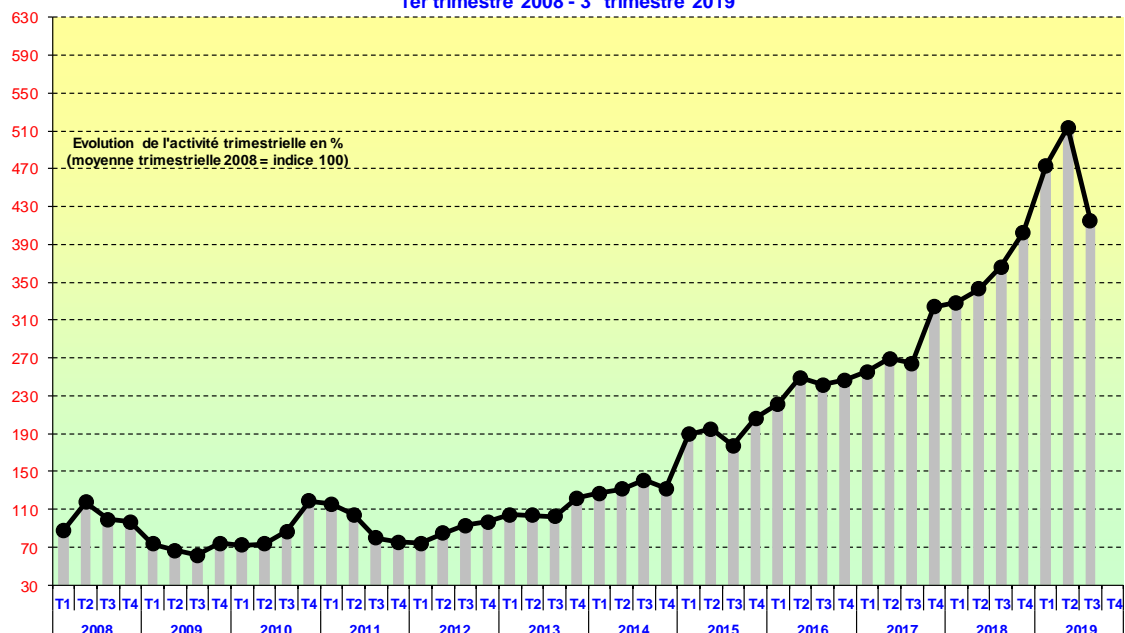
### Evolution de la production de 2013 à 2018



### Capacité de production disponible

C'est pourquoi, le très fort ralentissement des livraisons de câbles à fibre optique, de l'ordre de 20 %, enregistré par l'indicateur industriel de déploiement du Très Haut Débit du SYCABEL au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2019 - et pour la première fois depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre de 2011 - suscite l'inquiétude, alors même que les déploiements dans l'hexagone s'accroissent.

Indicateur Industriel SYCABEL du Très Haut Débit  
1er trimestre 2008 - 3° trimestre 2019



Cette baisse brutale - voire interruption - des livraisons soulève une vive préoccupation dans les rangs du SYCABEL, tant au niveau de la gestion industrielle et de l'emploi que de la pérennité des investissements réalisés en France.

Ce changement est d'autant plus préoccupant que la filière « Fibre Optique » a été reconnue comme stratégique pour la « Souveraineté Télécom » de la France, un contrat de filière devant être prochainement signé.

Quatre acteurs majeurs du secteur des télécommunications, dont le SYCABEL, ont en effet créé le Comité Stratégique de Filière « Infrastructures du Numérique » qui vise à fédérer la chaîne de valeur, renforcer la filière industrielle et exporter le modèle français du THD (cf. en annexe une présentation de ce Comité).

## Le SYCABEL alerte sur les risques encourus par les niveaux d'importation alarmants qui fragilisent la filière

Parallèlement, les statistiques douanières montrent une explosion des importations, notamment en provenance de la Chine et de la Corée du Sud. Ces entrées en douanes atteignent en juillet 2019 un niveau très élevé et représentent 45 % de la production de câbles à fibre optique du SYCABEL, alors qu'il était de 13 % en 2017 et 23 % en 2018.

Ces importations massives, couplées au manque de main d'œuvre qualifiée sur l'ensemble du territoire, font peser des risques accélérés sur la filière industrielle du déploiement des réseaux en fibre optique.

Le SYCABEL a identifié trois types de risques et énonce les conditions essentielles au déploiement de réseaux à fibre optique homogènes :

- Un risque de surcapacité pour les industriels nationaux, donc de dégradation de l'environnement industriel. Les indicateurs d'activité montrent déjà une tendance baissière inquiétante depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre de 2019
- Un risque d'introduction d'équipements sub-optimaux dans le déploiement de la fibre et donc de dégradation de la qualité et de l'évolutivité des réseaux déployés
- Un risque de réseaux à 2 vitesses nécessitant la mise en place de procédures pour contrôler la qualité des infrastructures.

Les industriels, membres du SYCABEL, sont implantés en France. Ils produisent des câbles à fibre optique selon un cahier des charges circonstancié, correspondant aux exigences définies par la réglementation qui encadre la mise en œuvre des infrastructures du numérique. En effet, répondre aux ambitions du Plan France Très Haut Débit ne signifie pas seulement de procéder au déploiement du THD selon un calendrier précis. Il convient également, et surtout, de réaliser des infrastructures pérennes, de qualité, propres à garantir la souveraineté télécom de la France sur l'ensemble du territoire.

Les réseaux, dits de qualité, s'appuient sur des matériels conformes aux spécifications normatives adéquates. Ils sont déployés par des installateurs qualifiés selon l'état de l'art des procédures d'installation. Les normes et règles d'ingénierie auxquelles les matériels doivent se conformer sont fixées par le « *Recueil de spécifications fonctionnelles et techniques sur les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné en dehors des zones très denses* » du Comité d'Experts en Fibre Optique de l'ARCEP (ARCEP/CEFO).

Concernant la qualification des installateurs, le référentiel de formation d'Objectif Fibre, qui définit le plateau technique, les programmes et profils de formation, établit les niveaux de qualification requis pour l'installation de la fibre optique jusqu'au logement.

Pour ce qui est des procédures d'installation, les guides pratiques d'Objectif Fibre définissent les bonnes pratiques à appliquer selon les différents types de déploiement et de locaux à raccorder.

Le respect de ces dispositifs assure la pérennité des réseaux et leur capacité à évoluer pour accueillir de nouveaux services plus performants, de nouvelles technologies pouvant apporter



plus de débit et de qualité. Ainsi, on peut noter que le CEFO a déjà entrepris d'intégrer la prise en compte de la technologie XGS-PON dans son recueil de spécifications.

Le SYCABEL insiste sur l'obligation incontournable d'appliquer ces règles sur le terrain, faute de quoi le territoire verrait coexister des réseaux FttH inhomogènes et d'inégale qualité. Les réseaux de moindre qualité correspondraient alors à des choix opportunistes de matériels sub-optimaux par rapport aux recommandations du CEFO.

La Profession suggère de mieux faire connaître le référentiel technique que constituent les documents précités et de prendre des mesures pour en vérifier l'application conforme, à l'occasion de l'attribution du statut de « zone fibrée » par exemple.

Il convient enfin de rappeler à leurs responsabilités les gestionnaires des projets financés en tout ou partie par les Pouvoirs Publics sur les risques que fait peser l'importation de produits non européens - souvent non conformes aux normes répertoriées dans le référentiel national - sur la qualité des déploiements sur le territoire et sur le tissu industriel européen et national.

## Perspectives et recommandations

**Déploiement** - L'objectif FttH du Plan France THD pour 2022 (80 % de locaux raccordables en FttH > 100 Mbit/s) devrait être tenu. En revanche, il y a encore une incertitude sur l'atteinte de l'objectif de 100% des locaux recevant un débit > 30 Mbit/s.

Par ailleurs, aucun plan n'est à ce jour prévu pour la couverture en FttH après 2022 des 20% de locaux restants qui se situent essentiellement en zone rurale. Il n'est pas envisageable de laisser se créer une nouvelle fracture numérique entre les territoires.

De plus, l'appétence des TPE/PME pour les services THD est croissante mais leur raccordement (Guide pratique 2019) doit être accéléré pour ne pas les exclure de l'économie numérique.

**Financement** - Le financement du déploiement après 2022 de la fibre jusqu'au logement dans les 20% restant en ZMD n'est pas totalement finalisé à ce jour. Il est urgent de lancer les études techniques et économiques pour préparer la suite du déploiement, d'autant plus que le coût de raccordement d'une prise est beaucoup plus élevé en ZMD qu'en ZTD.

**Règlementation** - Les retours d'expérience montrent que la réglementation commence à apparaître comme un frein au déploiement. Si sa complexité se justifiait au lancement du Plan France THD, il est désormais nécessaire de la simplifier.

**Qualité des réseaux** - La pérennité des réseaux repose sur le choix de matériels conformes aux normes en vigueur, installés et recettés selon les règles de l'art par des installateurs qualifiés. Les retours d'expérience des réseaux en fibre optique montrent la nécessité de renforcer le contrôle dans le choix des produits, la qualification des installateurs et la conformité des installations. Il en va de la maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance (OPEX) et du taux de disponibilité des réseaux FttH déployés.

**Filière industrielle** - Déjà fortement mobilisée pour la réalisation du Plan France THD, la filière industrielle s'organise au sein d'un Comité Stratégique de Filière (CSF) des infrastructures du numérique. La Fédération Française des Télécoms, l'AFNUM, le SYCABEL et InfraNum sont à l'initiative de la création de ce CSF dont les enjeux et les projets structurants sont développés en annexe.

## Annexe

# Le Comité Stratégique de Filière « Infrastructures du numérique »

Le Conseil National de l'Industrie (CNI) a pour mission d'assurer la reconquête industrielle française en impliquant collectivement les pouvoirs publics, les industriels et les représentants des salariés. Présidé par le Premier Ministre, il est structuré par filières industrielles réparties au travers de 18 Comités Stratégiques de Filière (CSF).

Pour chaque secteur d'activité, des enjeux et des solutions concrètes sont établis dans un contrat de filière qui rassemble l'ensemble des acteurs autour de projets structurants.

Le **CSF Infrastructures du numérique**, labellisé par le CNI le 22 novembre 2018, a été créé par la Fédération Française des Télécommunications (FFT), InfraNum, le SYCABEL, l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM). Il a vocation à fédérer toute la filière dont des pôles de compétitivité et instituts de recherche, des collectivités territoriales ainsi que la DGE et les syndicats de salariés.

Le CSF Infrastructures du numérique est présidé par Didier CASAS, Président de la Fédération Française des Télécoms et Directeur Général Adjoint de Bouygues Télécom. Il a pour vice-président, Jacques de HEERE, Vice-Président Télécom du SYCABEL et PDG d'Acome.

**La filière des Infrastructures du numérique représente une chaîne de valeur industrielle complète en France qui construit les infrastructures nécessaires à la transformation numérique des entreprises et de la société.**

La filière doit aujourd'hui répondre à l'enjeu de la généralisation du Très Haut Débit (THD) des réseaux fixes et mobiles, qui constitue l'un des plus grands chantiers d'infrastructure pour les 15 ans à venir. Il s'agit d'un point critique pour répondre aux besoins numériques croissants des citoyens, des entreprises et des territoires, notamment la 5G, l'Internet des Objets (IOT) et les « smart territoires ».

Pour construire ce socle d'infrastructures du numérique, il faut parvenir à mobiliser et accompagner suffisamment de forces vives et regrouper les multiples parties prenantes (BTP, électronique, électricité, télécommunications, etc.).

Les enjeux majeurs pour demain en matière d'infrastructures numériques sont aussi ceux du soutien à l'innovation, à l'emploi et à l'export. Ce sont ces enjeux qui ont poussé tous les acteurs de la filière à créer un CSF «Infrastructures du numérique» organisé autour de 4 projets structurants.

## Projet n° 1 : Les infrastructures 5G

- Définir préalablement l'état des lieux et le périmètre de l'infrastructure 5G.
- Lister les freins à lever en termes de régulations, d'expérimentations, d'acceptabilité sociétale, etc.
- Fédérer l'écosystème notamment avec les autres CSF.
- Construire une plateforme d'expérimentation 5G en réseaux multi-sites et multi-opérateurs pour tester des aspects techniques tels que l'interopérabilité et favoriser le développement des nouveaux usages.

### **Projet n° 2 : Construire les Smart territoires**

- Regrouper l'ensemble des industriels et des technologies concernées, pour élaborer une vision commune des territoires intelligents et donc de la construction de l'infrastructure numérique sous-jacente (réseaux fixes, mobiles, IoT, datacenters, confiance numérique, etc.).
- Faire émerger des projets conformes à cette vision, au bénéfice des territoires du fait de leur pérennité et de leur exemplarité.
- Faciliter la compréhension du Smart et les enjeux de la ville de demain.
- Optimiser les usages du numérique au profit de la vie citoyenne.
- Valoriser les infrastructures du numérique, auprès des collectivités.

### **Projet n° 3 : Sécuriser l'emploi et les passerelles de formations vers les nouveaux métiers des infrastructures numériques**

- Réaliser préalablement un état des lieux et identifier les besoins futurs sur la base de la situation actuelle.
- Favoriser le développement de passerelles entre les différents métiers des infrastructures numériques pour rendre les personnes polyvalentes et adaptables.
- Anticiper l'émergence de besoins importants dans les branches et les corps de métier des infrastructures numériques.
- Identifier les besoins en recrutement de profils plus qualifiés, du fait du développement d'infrastructures toujours plus complexes et dématérialisées.

### **Projet n° 4 : Participer à l'élaboration d'une stratégie de création d'offre à l'exportation et diffuser le modèle français**

- Elaborer un catalogue de produits, services et savoir-faire français en matière d'infrastructures numériques.
- Construire l'image de la filière à l'international avec un label français (marque ombrelle).
- Développer des partenariats dans les pays d'intérêt majeur en termes de formations et de compétences.